



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **43**

Nombre de membres  
qui se trouvent en

fonction : **43**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **5**

TOTAL **41**

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

*Pour la commune d'ALTORF*

M. Gérard ADOLPH, Maire

-

*Pour la commune de DINSHEIM :*

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire

M. Claude ROUX, Adjoint

*Pour la commune de DUTTLENHEIM :*

M. Jean-Luc RUCH, Maire

Mme Florence SPIELMANN, Adjointe

-

*Pour la commune de GRESSWILLER :*

M. Pierre THIELEN, Maire

Mme Sandrine HIMBERT, Cons. Mun.

*Pour la ville de MUTZIG :*

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire

Mme Anne GROSJEAN, Adjointe

Dr Jean-Paul GALLOIS, Adjoint

M. Raymond BERNARD, Cons. Mun.

-

*Pour la commune de SOULTZ-LES-BAINS :*

M. Charles BILGER, Adjoint

*Pour la commune d'AVOLSHEIM :*

Mme Françoise HAUSS, Maire

*Pour la commune de DORLSHEIM :*

Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe

-

-

*Pour la commune d'ERGERSHEIM :*

M. Maxime BRAND, Maire

Mme Marianne WEHR, Adjointe

*Pour la commune d'HEILIGENBERG :*

M. Jean-Paul WITZ, Adjoint

*Pour la commune de NIEDERHASLACH :*

M. Prosper MORITZ, Maire

Mme Danièle LUCAS, Adjointe

*Pour la commune d'OBERHASLACH :*

M. Pierre BOCK, Adjoint

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe

*Pour la commune de STILL :*

M. Laurent HOCHART, Maire

Mme Marie-Odile LIEN, Adjointe

*Pour la commune de DACHSTEIN :*

M. Léon MOCKERS, Maire

-

*Pour la commune de DUPPIGHEIM*

M. Adrien BERTHIER, Maire

Mme Sylvie KREMER, Adjointe

*Pour la commune d'ERNOLSHEIM :*

M. Martin PACOU, Maire

Mme Anita WEISHAAR, Adjointe

*Pour la ville de MOLSHEIM :*

M. Laurent FURST, Maire

Mme Chantal JEANPERT, Adjointe

M. Jean SIMON, Adjoint

Mme Renée SERRATS, Adjointe

M. Jean-Michel WEBER, Adjoint

Mme Séverine MUNCH, Cons. Mun.

Mme Danielle HUCK, Cons. Mun.

-

*Pour la commune de WOLXHEIM :*

M. Gérard PIERRON, Adjoint

### Membres représentés :

Mme Monique ARNOLD

M. Gilbert ROTH

M. Bernard CLAUSS

M. Gilbert STECK

Mme Martine BRENCKLE

ayant donné procuration à M. Gérard ADOLPH

ayant donné procuration à M. Laurent FURST

ayant donné procuration à Mme Marie-Madeleine IANTZEN

ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

ayant donné procuration à Mme Anne GROSJEAN

### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

Mme Danielle ZERR, Adjointe de SOULTZ-LES-BAINS

### Membres titulaires représentés par leur suppléant :

M. Guy ERNST

représenté par son suppléant M. Jean-Paul WITZ

M. Adrien KIFFEL

représenté par son suppléant M. Gérard PIERRON

### Excusés :

M. Pascal GEHIN, Adjoint d'AVOLSHEIM

Mme Béatrice MUNCH, Adjointe de DACHSTEIN

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2016**

---

**N° 16-12**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'article 31 du Règlement Intérieur ;

**VU** le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 25 février 2016, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 31 mars 2016 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**approuve  
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 25 février 2016, dans les forme et rédaction proposées,

**et procède**

à sa signature.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT : COMPTE-RENDU**

---

**N° 16-13**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** sa délibération N° 14-29 du 17 avril 2014, confiant au Président et pour la durée du mandat, des délégations permanentes, conformément à l'alinéa 3 de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** par ailleurs, le dernier alinéa de l'article L.5211-10 du même Code disposant que « *lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant* » ;

**prend acte**

des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été confiées par délibération N° 14-29 du 17 avril 2014, à savoir :

- la conclusion, en date du 25 février 2016, du marché de prestations intellectuelles suivant : *Station d'épuration de MOLSHEIM – Assistance au maître d'ouvrage pour la création d'un puits d'eau industrielle*, confié à la Société AKWATERRA de ROSHEIM, pour un montant de 8.040,00 € T.T.C.
- la conclusion, en date du 23 mars 2016, du marché de travaux suivant : *Commune d'ERGERSHEIM – Assainissement Général – Renforcement eaux usées de la rue Kleinfeld*, confié à l'entreprise TRANSROUTE de WOLXHEIM, pour un montant de 58.050,24 € T.T.C.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L’OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : REMPLACEMENT DE MADAME VALERIE HUSSER, DEMISSIONNAIRE**

---

**N° 16-14**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** ses délibérations N° 14-35 du 17 avril 2014, N° 14-88 du 11 décembre 2014 et N° 15-42 du 9 juillet 2015 désignant ses représentants au Conseil d’Administration de l’Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, au titre desquels figurait Madame Valérie HUSSER, Adjointe au Maire de la Commune d’OBERHASLACH ;

**VU** subsidiairement sa délibération N° 16-02 du 25 février 2016, installant Madame Mireille RODRIGUEZ, Adjointe au Maire de la Commune d’OBERHASLACH en qualité de déléguée de la Commune d’OBERHASLACH au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en remplacement de Madame Valérie HUSSER, démissionnaire ;

**ESTIMANT** dès lors opportun de remplacer l’intéressée en tant que représentant de la Communauté de Communes au Conseil d’Administration de l’Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Martin PACOU, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l’unanimité  
désigne**

- *Monsieur Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER,*

pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d’Administration de l’Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, en remplacement de Madame Valérie HUSSER, Adjointe au Maire de la Commune d’OBERHASLACH.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2015**

---

**N° 16-15**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le Compte de Gestion de l’exercice 2015 présenté par Madame Michèle CLOCHETTE, Trésorière de MOLSHEIM et Agent Comptable de la Communauté de Communes ;

**CONSTATANT** la parfaite concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif du même exercice 2015 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**  
**1° approuve**

les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2015,

**2° demande**

qu'il plaise au Juge des Comptes de donner décharge à Madame Michèle CLOCHETTE, Comptable au cours de l'exercice 2015.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL ET RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2015**

---

**N° 16-16**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2015 arrêté par le Conseil Communautaire en sa séance ordinaire du 26 mars 2015 ;

**VU** les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du Compte de Gestion 2015, que des opérations complémentaires effectuées en 2016 ;

**VU** la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**CONSIDERANT** que, la clôture des budgets d'investissement de l'exercice 2015, intervient au 31 décembre 2015 ;

**CONSIDERANT** dès lors, qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser des sections d'investissement à reporter sur l'exercice 2016 lors du vote des Budgets, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**ET APRES** en avoir délibéré sous la présidence de Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente, le Président ayant quitté la salle préalablement au vote ;

**à l'unanimité**

**1° AU TITRE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015**

**approuve**

le Compte Administratif de l'exercice 2015 présenté par le Président,

**arrête**

les opérations budgétaires effectuées pendant l'exercice 2015, pour le Budget Principal, comprenant les différentes fonctions, et pour les Budgets Annexes « Zones d'activités », « Assainissement », « Eau » et « Déchets ménagers », aux chiffres arrêtés ci-dessous :

VOCATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	2 859 080,82	10 947 821,03	8 088 740,21
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - FORMATION	-	-	-
FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE	3 549 097,21	1 095 516,45	- 2 453 580,76
FONCTION 5 : INTERV. SOCIALES & SANTE	79 574,72	-	- 79 574,72
FONCTION 6 : RAM	1 176 405,23	422 184,87	- 754 220,36
FONCTION 7 : LOGEMENT	4 532,44	4 956,51	424,07
FONCTION 8 : AMEN. ET SERV. URBAINS, ENVIRONNEM.	342 364,06	357 636,59	15 272,53
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	540 587,73	158 064,24	- 382 523,49
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET GENERAL</b>	<b>8 551 642,21</b>	<b>12 986 179,69</b>	<b>4 434 537,48</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES</b>	<b>1 656 679,76</b>	<b>912 843,12</b>	<b>- 743 836,64</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	<b>5 323 597,38</b>	<b>6 942 757,75</b>	<b>1 619 160,37</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE EAU</b>	<b>5 228 684,97</b>	<b>5 587 636,08</b>	<b>358 951,11</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS</b>	<b>2 730 678,00</b>	<b>2 730 678,00</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 491 282,32</b>	<b>29 160 094,64</b>	<b>5 668 812,32</b>

## 2° AU TITRE DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2015

adopte

les états des restes à réaliser suivants :

VOCATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE	4 060 193,02	853 332,04	- 3 206 860,98
FONCTION 6 : RAM	137 676,25	184 312,56	46 636,31
FONCTION 8 : AMEN. ET SERV. URBAINS, ENVIRONNEM.	71 779,22	143 130,13	71 350,91
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET GENERAL</b>	<b>4 269 648,49</b>	<b>1 180 774,73</b>	<b>- 3 088 873,76</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	<b>100 533,13</b>	<b>99 868,85</b>	<b>- 664,28</b>
<b>SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE EAU</b>	<b>159 270,15</b>	<b>25 360,56</b>	<b>- 133 909,59</b>
<b>TOTAL RAR</b>	<b>4 529 451,77</b>	<b>1 306 004,14</b>	<b>- 3 223 447,63</b>

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

précise

que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2016.

**OBJET : FINANCES ET BUDGET - FISCALITE DIRECTE LOCALE ADDITIONNELLE – DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2016**

N° 16-17

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi N° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la Fiscalité Directe Locale ainsi que les articles 17 et 18 de la loi N° 82-540 du 28 juin 1982 ;

CONSIDERANT que les taux d'imposition pour l'exercice 2015, s'élevaient à :

- ⇒ 3,84 % pour la taxe d'habitation
- ⇒ 1,87 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

- ⇒ 6,75 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- ⇒ 2,89 % pour la cotisation foncière des entreprises
- ⇒ 19,53 % pour la fiscalité professionnelle de zone ;

**VU** sa délibération N° 16-06 du 25 février 2016 suggérant, dans le cadre du débat général d'orientations budgétaires, le gel des taux des taxes additionnelles et de la fiscalité professionnelle de zone pour l'année 2016 ;

**CONSIDERANT**, au regard du dossier fiscal présenté, qu'il a été admis dans le cadre des conclusions budgétaires pour la définition du seuil d'équilibre, de procéder au maintien de la pression fiscale ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de fixer, en conséquence, les taux d'imposition pour l'exercice 2016 comme suit :

Pour les taxes additionnelles :

• Taxe d'habitation	:	3,84 %
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	1,87 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	6,75 %
• Cotisation foncière des entreprises	:	2,89 %

Pour la Fiscalité Professionnelle de Zone :

- Taux	:	19,53 %
--------	---	---------

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

---

**N° 16-18**

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**VU** sa délibération N° 15-16 du 26 mars 2015, fixant les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2015 ;

**VU** la projection prévisionnelle des dépenses pour l'exercice 2016 du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT », tenant compte de l'amortissement technique et financier des biens ;

**VU** le programme des travaux à réaliser en 2016, mais aussi sur les exercices ultérieurs ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
fixe**

la redevance d'assainissement – tarif binôme, pour l'exercice 2016, aux quotités suivantes :

	<b>Part proportionnelle € H.T./m<sup>3</sup></b>	<b>Part fixe € H.T./an</b>
<b><u>Tarif domestique</u></b>		
1 à 2.000 m <sup>3</sup> /an	1,19	72,82
2.001 à 6.000 m <sup>3</sup> /an	1,15	
6.001 à 12.000 m <sup>3</sup> /an	1,10	
plus de 12.000 m <sup>3</sup> /an	0,81	
<b><u>Tarif industriel sans épuration</u></b>		
1 à 2.000 m <sup>3</sup> /an	0,93	
2.001 à 6.000 m <sup>3</sup> /an	0,90	
plus de 6.000 m <sup>3</sup> /an	0,85	

**maintient**

le dispositif transitoire de la Commune de HEILIGENBERG, en ce qui concerne les rejets d'assainissement collectés, non transportés, ni traités en station d'épuration, en attendant la définition de projet d'assainissement global de la Commune,

**procède**

à son ajustement en le fixant à 0,15 € H.T. le m<sup>3</sup>,

**arrête**

par ailleurs, les contributions fiscales pour l'évacuation des eaux pluviales à 550.000 €.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS : TARIFS DE VENTE D'EAU**

---

**N° 16-19**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 15-17 du 26 mars 2015, fixant les tarifs de vente d'eau potable pour l'exercice 2015 ;

**VU** la projection prévisionnelle des dépenses pour l'exercice 2016 du Budget Annexe « EAU », tenant compte de l'amortissement technique et financier des biens ;

**VU** par ailleurs, le programme des travaux à réaliser en 2016, mais aussi sur les exercices ultérieurs ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
fixe**

✓ les tarifs de vente d'eau potable, pour l'exercice 2016, aux quotités suivantes :

	Prix au m <sup>3</sup> en Euros H.T.
<b>a) Part proportionnelle</b>	
de 1 à 200 m <sup>3</sup> par an	0,90
de 201 à 6.000 m <sup>3</sup> par an	0,79
de 6.001 à 48.000 m <sup>3</sup> par an	0,68
plus de 48.001 m <sup>3</sup> par an	0,56
<b>b) Part fixe par an</b>	
Compteurs de 15 à 20 mm	39,38
Compteurs de 25 à 30 mm	95,06
Compteurs de 40 mm	142,29
Compteurs de 50 mm	406,56
Compteurs de 60 à 70 mm	542,40
Compteurs de 80 à 90 mm	654,36
Compteurs de 100 mm	890,47

✓ les frais d'accès au réseau à 166,00 € H.T.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2015 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016**

---

**N° 16-20**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;
- VU** sa délibération N° 16-16 de ce jour tendant à l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2015 ;
- VU** sa délibération N° 16-06 du 25 février 2016 portant débat général d'orientations budgétaires ;
- VU** le projet du Budget Primitif de l'exercice 2016, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, sur l'extranet « élu » du site internet de la Communauté de Communes ;
- VU** la circulaire NOR INT/B/08/00014/C du 25 janvier 2008 relative aux modifications apportées à compter de l'exercice 2008 à l'instruction budgétaire et comptable M4 et aux mesures diverses d'accompagnement ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**  
**1° décide**

sur le principe, d'affecter, le cas échéant et autant que faire se peut, les excédents des sections de fonctionnement des différents budgets aux besoins de financement des sections d'investissement des mêmes budgets,

## 2° procède ainsi

1° pour le Budget Principal, à l'affectation de la part de l'excédent de la section de fonctionnement nécessaire pour couvrir la totalité du besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 205.226,86 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 4.269.648,49 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	1.180.774,73 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>- 3.294.100,62 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	4.639.764,34 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2015 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	3.294.100,62 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	1.345.663,72 €
✓ Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté :	- 205.226,86 €

2° pour le Budget Annexe « ZONES D'ACTIVITES », le résultat de la section de fonctionnement étant égal à 0, il ne peut être affecté au besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 743.836,64 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>- 743.836,64 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	0,00 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2015 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	0,00 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	0,00 €
✓ Ligne 001 : Résultat d'investissement reporté :	- 743.836,64 €

3° pour le Budget Annexe « ASSAINISSEMENT », d'affecter la part de l'excédent de la section de fonctionnement nécessaire pour couvrir la totalité du besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 850.897,84 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 100.533,13 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	99.868,85 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>- 851.562,12 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	2.470.058,21 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2015 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	851.562,12 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	1.618.496,09 €
✓ Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté :	- 850.897,84 €

4° pour le Budget Annexe « EAU », d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement, comme suit :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 689.494,12 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 159.270,15 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	25.360,56 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>- 823.403,71 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	1.048.445,23 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2015 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	823.403,71 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	225.041,52 €
✓ Ligne 001 : Déficit d'investissement reporté :	- 689.494,12 €

5° pour le Budget Annexe « DECHETS MENAGERS », le résultat de la section de fonctionnement étant égal à 0, il ne peut être affecté au besoin de financement de la section d'investissement :

➤ <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	0,00 €
✓ Soit, <b>besoin de financement net de la section :</b>	<b>0,00 €</b>
➤ <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	0,00 €
➤ <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2015 :</u>	NEANT

### 3° approuve

↪ le Budget Primitif de l'exercice 2016 du BUDGET PRINCIPAL qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	10.916.264,00 €
⇒ section d'investissement	<u>12.551.633,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>23.467.897,00 €</b>

↪ le Budget Primitif de l'exercice 2016 du BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	670.255,00 €
⇒ section d'investissement	<u>2.951.364,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>3.621.619,00 €</b>

↪ le Budget Primitif de l'exercice 2016 du BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	5.074.796,00 €
⇒ section d'investissement	<u>5.131.917,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>10.206.713,00 €</b>

↪ le Budget Primitif de l'exercice 2016 du BUDGET ANNEXE « EAU » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	3.983.742,00 €
⇒ section d'investissement	<u>3.294.106,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>7.277.848,00 €</b>

↪ le Budget Primitif de l'exercice 2016 du BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	2.737.000,00 €
⇒ section d'investissement	<u>0,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>2.737.000,00 €</b>

**BUDGET GLOBAL** **47.311.077,00 €**

#### 4° maintient

à 2 % le taux de frais administratif applicable par la Communauté de Communes aux opérations d'assainissement et d'eau dont elle se constitue maître d'ouvrage pour le compte de tiers,

#### 5° statue

au titre de la situation des effectifs du personnel communautaire 2016, conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

---

**N° 16-21**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes, en la dotant notamment de la compétence tendant à la création d'un Office de Tourisme Intercommunal ;

**VU** subsidiairement, sa délibération N° 15-95 du 17 décembre 2015 attribuant à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, une avance de 62.500,00 € sur la subvention au titre de sa dotation pour l'année 2016 ;

**VU** le Budget Prévisionnel pour l'exercice 2016 de l'Office de Tourisme Intercommunal présenté par Monsieur Martin PACOU, Vice-Président ;

**VU** le Budget Primitif de l'exercice 2016 approuvé par délibération N° 16-20 de ce jour ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2541-12-10 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré Messieurs Martin PACOU, Jean SIMON, Laurent HOCHART, Léon MOCKERS, Pierre THIELEN et le Docteur Jean-Paul GALLOIS, également membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal, n'ayant pas pris part au vote

**par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**  
**décide**

d'attribuer une subvention globale de 250.000,00 € à l'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'année 2016,

**souligne**

que le décaissement de la subvention est susceptible d'être ordonnancé par acomptes trimestriels,

**précise**

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2016,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE DU BASSIN D’EMPLOI MOLSHEIM-SCHIRMECK**

---

**N° 16-22**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l’arrêté préfectoral du 16 mai 2007 dotant la Communauté de Communes de la compétence intitulée « *participation financière à la Mission Locale du Bassin d’Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK* » ;

**CONSIDERANT** que la participation financière correspondante s’élève à 34.816,53 €, soit 0,87 € par habitant, au titre de l’exercice 2016 ;

**VU** le Budget Primitif de l’exercice 2016 approuvé par délibération N° 16-20 de ce jour ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2541-12-10 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré, Mesdames Marie-Reine FISCHER, Marie-Madeleine IANTZEN, Marianne WEHR, Anita WEISHAAR et Chantal JEANPERT, Messieurs Jean-Luc RUCH, Laurent FURST et Laurent HOCHART, également membres du Conseil d’Administration de la Mission Locale du Bassin d’Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK, n’ayant pas pris part au vote

**par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**  
**décide**

d’attribuer une subvention de 34.816,53 € à LA MISSION LOCALE DU BASSIN D’EMPLOI MOLSHEIM-SCHIRMECK, au titre de l’exercice 2016,

**précise**

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l’exercice 2016,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION AU PAYS BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT**

---

**N° 16-23**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 00-01 du 11 janvier 2000 décidant d’adhérer au Pays BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT ;

**CONSIDERANT** que la participation financière correspondante s'élève à 44.020,90 €, soit 1,10 € par habitant, au titre de l'exercice 2016 ;

**VU** le Budget Primitif de l'exercice 2016 approuvé par délibération N° 16-20 de ce jour ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2541-12-10 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré, Mesdames Marie-Reine FISCHER et Chantal JEANPERT, Messieurs Léon MOCKERS, Jean-Luc RUCH et Raymond BERNARD, également membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK, n'ayant pas pris part au vote ;

**par 36 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**  
**décide**

d'attribuer une subvention de 44.020,90 € au PAYS BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT, au titre de l'exercice 2016,

**précise**

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

---

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PAYS BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT AU TITRE DE L'ANIMATION DE TREMPLIN ENTREPRISES**

---

**N° 16-24**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes, en la dotant notamment de la compétence en matière de développement et d'actions économiques ;

**VU** le Budget Prévisionnel pour l'exercice 2016 de TREMPLIN ENTREPRISES, nécessitant une subvention d'équilibre financier de la Communauté de Communes à hauteur de 15.000,00 € ;

**VU** le Budget Primitif de l'exercice 2016 approuvé par délibération N° 16-20 de ce jour ;

**CONSIDERANT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016 ;

**CONSIDERANT** que TREMPLIN ENTREPRISES est une pépinière d'entreprises portée par le Pays BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2541-12-10 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré, Mesdames Marie-Reine FISCHER et Chantal JEANPERT, Messieurs Léon MOCKERS, Jean-Luc RUCH, Laurent FURST, Jean-Luc SCHICKELE et Raymond BERNARD, également membres du Conseil d'Administration du Pays BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT et/ou du Comité de TREMLIN ENTREPRISES, n'ayant pas pris part au vote ;

**par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**  
**décide**

d'attribuer une subvention de 15.000,00 € au Pays BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT pour l'animation, au titre de l'exercice 2016, de TREMLIN ENTREPRISES,

**précise**

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

---

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION GENERALE : PROROGATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>EME</sup> CLASSE NON TITULAIRE A DUREE DETERMINEE**

---

**N° 16-25**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 15-80 du 8 octobre 2015 décidant de créer, pour la période du 15 octobre 2015 au 30 avril 2016, un poste non titulaire à temps complet d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à l'absence d'un agent placé en congé de maternité ;

**CONSIDERANT** que l'agent en question entend prendre des congés annuels, à l'issue de son congé de maternité, ce qui porte la date de reprise de ses fonctions au 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

**CONSIDERANT** que pour faire face à la charge de travail résultant de cette prolongation d'absence, la prorogation du poste non titulaire d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à durée déterminée, créé par délibération sus-mentionnée est proposée ;

**AFIN** d'organiser une transmission optimale des dossiers en cours, il paraît opportun de créer le poste sur une période supérieure à la durée d'absence en question ;

**VU** la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général des Services ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de proroger, jusqu'au 15 juin 2016, le poste non titulaire à temps complet d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, créé par délibération N° 15-80 du 8 octobre 2015,

**précise**

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2016,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à recruter un agent contractuel dans les conditions de l'article 3-1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer l'agent momentanément indisponible et, d'une manière générale, à signer tout document permettant de pourvoir au poste ainsi créé.

---

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – PISCINES : CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS**

---

**N° 16-26**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2002 portant notamment transfert de la gestion de la piscine sise au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG, du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs à la Communauté de Communes ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes à la Commune de DUPPIGHEIM et conférant notamment à la Communauté de Communes la gestion des piscines sises dans le périmètre de ses Communes membres ;

**VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

**A L'INSTAR** des années précédentes ;

**AFIN** de pourvoir :

- d'une part, au remplacement du personnel permanent en congé pendant la période estivale,
- d'autre part, à l'extension des horaires d'ouverture au public durant la même période,
- enfin, au fonctionnement de la piscine de plein-air de MOLSHEIM ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc RUCH, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de créer, pour les piscines de DUPPIGHEIM, MOLSHEIM et MUTZIG, des postes de saisonniers en équivalence temps plein de la manière suivante :

	du 1 <sup>er</sup> juin 2016 au 30 juin 2016			du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 31 juillet 2016			du 1 <sup>er</sup> août 2016 au 4 septembre 2016		
	Bassin (27/06 au 30/06)	Caisse / Vestiaires (27/06 au 30/06)	Service Technique	Bassin	Caisse / Vestiaires	Service Technique	Bassin	Caisse / Vestiaires	Service Technique
DUPPIGHEIM	1	0	} 1	2	1	} 2	2	1	} 2
MOLSHEIM	6	4		5	4		5	4	
MUTZIG	1	0		3	2		3	2	
<b>RECAPITULATIF</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>2</b>

**OBJET : TOURISME – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : RAPPORT D'ACTIVITE, COMPTE-RENDU FINANCIER ET DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE**

N° 16-27

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** l'arrêté préfectoral du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes, en lui conférant notamment la compétence tendant à la création d'un Office de Tourisme Intercommunal ;
- VU** les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ainsi créés ;
- VU** la convention entre l'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et la Communauté de Communes, en date du 9 Juillet 2008 ;
- VU** ainsi l'article 3 de cette convention disposant que « *chaque année, l'Office de Tourisme Intercommunal présentera à la Communauté de Communes son rapport d'activité, un compte-rendu financier, ainsi qu'une déclaration de politique générale assortie d'objectifs* » ;

**prend acte**

du rapport d'activité du compte-rendu financier et de la déclaration de politique générale de l'Office de Tourisme Intercommunal suivants présentés par son Président, Monsieur Martin PACOU :

#### **1° RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

##### **Les Missions assurées :**

L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de Molsheim-Mutzig, organisme associatif, exerce les compétences qui lui ont été déléguées par la Communauté de Communes dans le cadre d'une Convention d'objectifs :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie de développement touristique en réponse aux attentes du marché,
- Assurer l'accueil et l'information des visiteurs,
- Veiller à la qualité de la collecte et de la diffusion de l'information,
- Assurer la promotion et la communication touristiques de la destination Région de Molsheim-Mutzig auprès du grand public en France et à l'étranger,
- Développer et qualifier l'offre touristique, l'organiser et favoriser son accès pour tous,
- Fédérer les acteurs locaux permettant de contribuer au développement du tourisme dans le territoire,

- Apporter une assistance technique, une expertise et un accompagnement aux acteurs en matière de développement touristique,
- Commercialiser la destination et apporter son soutien aux acteurs touristiques locaux.

### **Notre rôle :**

L'Office de Tourisme Intercommunal assure les missions suivantes :

- Accueillir et informer les visiteurs et les habitants au sein de l'espace d'accueil de l'Office. Créer une véritable vitrine de la destination,
- Fédérer et accompagner tous les acteurs du tourisme,
- Organiser et concevoir des programmes d'animation et d'activités touristiques,
- Elaborer la stratégie de développement touristique et la mettre en œuvre,
- Développer et qualifier l'offre touristique,
- Gérer et animer des filières afin de développer leur mise en marché : mise en place de groupes de travail,
- Collecter et diffuser les informations touristiques,
- Promouvoir la destination et les offres touristiques locales,
- Communiquer : réalisation de documents d'information et de promotion. Développer les relations presse,
- Développer le e-tourisme : virage numérique, adapter le site aux appareils mobiles, diffuser sur les réseaux sociaux ...

### **Nos "visiteurs" :**

L'Office de Tourisme doit répondre à différents types de clientèle :

- Les touristes,
- Les excursionnistes (associations, amicales, autres groupes ...),
- La population locale,
- Les prestataires touristiques.

### **Notre organisation :**

*Le Conseil d'Administration* : a été élargie le 19 Mars 2015 à 18 membres issus de 3 collèges :

- 6 élus, membres de droit issus de la Communauté de Communes,
- 6 membres représentant les professionnels du secteur touristique élus pour trois ans,
- 6 membres représentant les associations et les personnes physiques, élus pour trois ans.

Le Bureau de l'Office de Tourisme Intercommunal se compose comme suit :

Président : Martin PACOU, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du tourisme et Maire d'Ernolsheim-Bruche

Vice-Président : Auguste SCHMITT, Président de la Société d'Histoire de Mutzig et Environs

Trésorier : Jean SIMON, Adjoint au maire de Molsheim et Délégué de la Communauté de Communes

Secrétaire : Laurence FRITZ, artisan-créatrice

*Les moyens humains* : une équipe composée de 4 salariées qui travaille de manière permanente et 7 guides vacataires assurant les visites commentées pour les groupes.

Les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme sont aménagés et adaptés en fonction de la saison touristique mais également en fonction de grandes manifestations programmées sur le territoire.

Différents services sont offerts aux visiteurs, à la population locale et aux prestataires par l'Office de Tourisme :

- Services aux clientèles touristiques : leur faciliter le séjour et l'accès aux prestations touristiques (hébergement, restauration, loisirs...), informer, faire découvrir, accompagner dans les recherches ...,

- Services à la population locale : informations pratiques, billetterie pour spectacles et concerts, promotion des évènements locaux ...,
- Services aux prestataires touristiques: vitrine de l'ensemble de ses prestataires, l'Office de Tourisme facilite l'accès des clients à ces prestations tout en assurant la promotion de l'ensemble de l'offre touristique de son territoire au sein de son espace Accueil ou sur ses supports de communication,
- Espace boutique (articles souvenirs Bugatti, cartes postales, articles Alsace ...),
- Accès internet gratuit.

La connaissance de l'offre touristique de la Communauté de Communes est primordiale. Des visites chez les différents prestataires adhérents ont été faites par le personnel. Par ailleurs, le personnel a suivi diverses formations tout au long de l'année.

L'Office de Tourisme a participé et assisté à de très nombreuses réunions et rencontres organisées par diverses institutions du tourisme.

### **Notre bilan :**

**La fréquentation** : 20.706 personnes ont franchi les portes de l'Office de Tourisme en 2015 dont 2/3 de touristes

Concernant les touristes hors Bas-Rhin, la clientèle se présente comme suit : 54 % Français et 46 % visiteurs étrangers

Après les Français, les touristes étrangers que se sont renseignés auprès du personnel de l'Office de Tourisme sont dans l'ordre décroissant : 1. Allemands 2. Néerlandais 3. Belges

Quant aux personnes dites non touristes, il s'agit essentiellement de locaux venus pour l'achat de billets de spectacle, pour les calendriers des manifestations, des informations sur les associations ou pour des plans détaillés.

**Visites estivales gratuites** : Concernant ces visites commentées organisées par l'Office de Tourisme, les participations sont en progression par rapport à 2014. Toutefois, les visites guidées du sentier viticole peine à attirer du monde malgré le changement de formule. Il conviendrait de rendre ces sorties plus ludiques et attractives en 2016.

**Nouvelle activité 2015** : L'Office de Tourisme a créé un rallye Randoland sur Avolsheim. Il s'agit d'une balade ludique destinée aux enfants, balade variant selon la tranche d'âge.

**Visites groupes** : 30 guidages payants et 12 visites gratuites soit un total de 41 visites commentées. En 2016, le développement des groupes fera l'objet d'une attention particulière.

### **Commercialisation :**

A l'instar de 2014, le bilan est mitigé avec une baisse conséquente du nombre de contrats de réservation. La tendance à la baisse est confirmée par les prestataires hébergeurs. Des solutions sont à trouver et la qualification de l'offre d'hébergement devient incontournable.

Concernant la boutique, 4.595 articles ont été vendus au cours de l'année pour un chiffre d'affaires de 53.768,84€ et pour un bénéfice de 4.027,75 €.

Pour la billetterie, ce sont 2.717 billets qui ont été achetés. Le chiffre d'affaires s'élève à 39.541 € pour un bénéfice de 1.435,50 €

### **Promotion et Communication :**

L'Office de Tourisme a participé aux opérations suivantes:

- Salon de tourisme de Rennes du 24 au 26 Janvier
- Salon du Patrimoine Culturel à Paris du 5 au 8 Novembre

Un grand nombre d'éditions ont été réalisées en 2015 : calendrier des fêtes, guide des hébergements, guide de la gastronomie, guide découverte, bulletins de liaison touristique, carnets de randonnées et carnets cyclotourisme.

*Internet et Lettre touristique électronique :*

- 79 327 internautes ont surfé sur notre site internet soit + 6,22 % par rapport à 2014

- 1.121 abonnés à notre newsletter

*Réseaux sociaux :*

Facebook : 994 mentions "j'aime" sur la page. Nous avons "touché" 118 334 personnes, fait 267 705 impressions, une impression correspond à une vue. Ce chiffre équivaut au nombre de post, images ou vidéos vus depuis notre page Facebook. La meilleure publication a été la vidéo de 3 mn faite par le personnel sur l'arrivée du sapin au centre-ville de Molsheim (6 017 visionnages).

Twitter : 771 followers (abonnés) dont 267 nouveaux abonnés, 650 tweets, 91 858 impressions (nombre de vues de nos posts). 2 300 personnes ont visité notre profil et l'Office de Tourisme a été mentionné dans 133 tweets.

Google+ : la page My business compte 168 915 vues. Cette page a comme objectif de faciliter l'accès aux services de géolocalisation aux petites structures, afin qu'elles soient mieux visibles sur le moteur de recherche.

**Les actions de développement touristique :**

***Les groupes de travail à thème :***

La mise en place de groupes de travail aura permis la réalisation d'actions touristiques. Rappelons que l'objectif de ces groupes filières est de :

- Redonner toute sa place à la Commission du Tourisme élargie afin d'en faire un véritable outil de travail,
- Mettre en place un mode de travail collaboratif et participatif systématique,
- Travailler dans un esprit partenarial et associer les prestataires et les partenaires extérieurs.

1. Itinérances, tourisme actif et Nature

- . Réalisation d'un document cartographique présentant les circuits vélos et pédestres du territoire ainsi que les services (commerces, restaurants...)
- . Reprise de la carte et les textes pour les panneaux d'informations qui seront installés dans chaque commune.

2. Oenotourisme et Produits du terroir

Réflexion menée sur la création d'un événementiel innovant autour des vins, de la gastronomie et des produits du terroir avec programmation en octobre 2016.

3. Patrimoine et Culture (patrimoine architectural et musées)

- . Réalisation d'un projet ambitieux composé de l'élaboration et de l'implantation de panneaux d'informations touristiques. Ce projet a été complété par la réalisation d'un dépliant.

4. Loisirs et Fêtes

- . Mise en place d'une journée "festive" le samedi du Festival Bugatti avec au programme : Expositions d'artistes et de véhicules anciens, Portes ouvertes de la Fondation Bugatti et de la Chartreuse, Animations diverses, Partenariat avec les restaurants.

5. Patrimoine religieux

- . Création de l'événement "Détours religieux" programmé durant les mois de juillet et août : 6 concerts dans 6 lieux religieux différents.

***Autres actions :***

- Réalisation de 4 parcours numériques téléchargeables sur l'application "Tourisme R2M" : Détours religieux - Le mythe Bugatti - La Chartreuse de Molsheim - Les aventures de Prune. Ces parcours proposent de découvrir le territoire de façon ludique (photos, quiz, vidéos...)

- Réalisation de 4 lutrins (tables d'informations touristiques) trilingues installés devant 4 sites religieux: l'église protestante Saint-Laurent de Dorlisheim, la chapelle Saint-Michel d'Ergersheim, la chapelle Saint-Florent à Oberhaslach et le chemin de Croix de Still.

**Mise en œuvre des actions résultant du diagnostic touristique établi par le Cabinet Planeth :**

ACTIONS	2015
Action 1 - Redéploiement du parcours des totems "sur les traces de Bugatti" ( <b>OT: parcours numérique</b> )	X
Action 2 - Renforcement de l'offre événementielle autour de Bugatti	X
Action 3 - Mise en tourisme des caves, sites de production agricole/terroir et restaurants	
Action 4 - Valorisation, animation et amélioration de la qualité de l'accueil au Fort de Mutzig	
Action 5 - Politique d'animation et d'ouverture de la Chartreuse de Molsheim	
Action 6 - Mise en valeur des patrimoines religieux et architectural du territoire	X
Action 7 - Enrichissement et mise en cohérence de l'offre événementielle du territoire	X
Action 8 - Soutien au développement de la filière du tourisme de découverte économique	
Action 9 - Mise en place d'un schéma de Signalisation d'Information Locale	X
Action 10 - Plan de développement des itinérances douces	X
Action 11 - Mise en place d'un plan d'accueil des camping-cars	
Action 12 - Recrutement d'un chargé de mission tourisme ( <b>OT non concerné</b> )	
Action 13 - Redéfinition des compétences et missions de la Communauté de communes et de l'OT	X
Action 14 - Création d'une signature touristique et d'une charte graphique	
Action 15 - Création d'une carte touristique illustrée du territoire intercommunal ( <b>réalisée par la CC</b> )	X
Action 16 - Promotion touristique du territoire sur Internet et développement	X

**2° COMPTE-RENDU FINANCIER**

Monsieur Martin PACOU présente et commente ensuite, à titre de compte-rendu financier, le bilan 2015 suivant :

<b>Ventes de marchandises</b>	7 744,49
<b>Prestations de services</b>	14 121,50
<b>Subventions d'exploitation</b>	
74000000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	250 000,00
74100000 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	14 785,42
74100000 TAXE DE SEJOUR	63 188,96
<b>Cotisations</b>	2 065,00
<b>Produits divers</b>	1 260,28
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>353 165,65</b>
<b>Achats de marchandises</b>	5 466,49
<b>Variation de stocks (marchandises)</b>	-760,69
<b>Autres de mat.premières et autres approv.</b>	44 123,12
<b>Autres charges et charges externes</b>	126 047,17
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	2 179,21
<b>Salaires et traitements</b>	125 292,20
<b>Charges sociales</b>	50 559,02
<b>Autres charges de personnel</b>	200,00
<b>Autres charges</b>	66,58
<b>Dotations aux amortissements</b>	36 096,30
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>389 269,40</b>

<b>Produits financiers</b>	556,11
<b>Charges financières</b>	0,00
<b>Résultat financier</b>	<b>556,11</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	32 474,61
<b>Charges exceptionnelles</b>	0,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>32 474,61</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3 073,03</b>

### 3° **DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE/OBJECTIFS 2016**

Le développement du tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig représente un enjeu primordial pour notre destination.

Donner envie de découvrir notre région et accroître la fréquentation touristique de notre territoire, voici l'objectif principal de la Stratégie de Développement Touristique proposée par l'Office de Tourisme Intercommunal pour les 3 années à venir.

C'est avec l'aide de tous les acteurs du tourisme et avec la mise en avant de notre important patrimoine historique mais aussi de notre terroir, de nos savoir-faire et de nos paysages, que la Région de Molsheim-Mutzig se positionnera comme une destination incontournable du tourisme alsacien.

Les 4 enjeux et les 13 objectifs retenus dans cette nouvelle stratégie se veulent ambitieux tout en répondant aux attentes et aux nouvelles habitudes de consommation des visiteurs.

Cette politique permet d'affirmer de nouvelles pistes de travail tout en fixant des objectifs cohérents et réalisables.

Intégrer dans nos orientations une exigence de qualité, tenir compte du développement des technologies numériques et de la montée en puissance de l'écotourisme sont autant de facteurs qui ont été pris en compte pour établir la Stratégie de Développement Touristique 2016-2018.

Par la mise en place de celle-ci, nous arriverons d'ici trois ans à renforcer de manière significative la lisibilité et la visibilité de l'offre touristique de la Région de Molsheim-Mutzig. Mais cela ne sera possible que si l'ensemble des partenaires unissent leurs efforts dans un même sens.

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et l'Office de Tourisme Intercommunal entendent tout mettre en œuvre pour suivre les orientations stratégiques définies.

---

#### **OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ECOPARC » : IMPLANTATION DE LA SOCIETE HORNECKER ET FILS : CESSION DU TERRAIN D'ASSIETTE**

---

**N° 16-28**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 07-47 du 27 juin 2007 décidant d'acquérir les propriétés foncières incluses dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM ;

**VU** sa délibération N° 07-49 du 27 juin 2007 approuvant la consistance technique des projets de réalisation des travaux de voiries et réseaux divers des lotissements VIIIa et VIIIb de la zone d'activités « ECOSPACE » ;

**VU** l'autorisation de lotir sur le périmètre du lotissement VIIIb, en date du 24 juillet 2007, délivrée par Monsieur le Maire de MOLSHEIM ;

**VU** subsidiairement sa délibération N° 07-130 du 19 décembre 2007 décidant de procéder avec la Ville de MOLSHEIM, dans le périmètre de la zone en question, à des régularisations foncières ;

**CONSIDERANT** les tractations menées par Messieurs Laurent FURST, Président et Gilbert ROTH, Vice-Président, tendant à l'implantation de la Société HORNECKER et Fils dans la zone d'activités « ECOPARC » ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général des Services ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**

**1° décide**

de vendre à Monsieur Thierry HORNECKER ou toute personne physique ou morale se substituant à lui, le terrain industriel inclus dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOPARC » à MOLSHEIM, cadastrés comme suit :

**Ville de MOLSHEIM**

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	438/8	Bruennel	23,42 ares

au prix à l'are de 4.000,00 € H.T., T.V.A. sur marge en sus, la transaction foncière totale s'élevant ainsi à 93.680,00 € H.T., T.V.A. sur marge d'un montant de 15.457,20 € en sus,

**2° précise**

que cette cession est destinée à l'implantation de locaux d'activités exploités par la Société HORNECKER et Fils,

**3° autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de ce projet et notamment l'acte translatif de propriété y relatif.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ECOPARC » :  
IMPLANTATION DE LA SOCIETE RAUGEL – CESSION DU TERRAIN D'ASSIETTE :  
ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 15-86 DU 8 OCTOBRE 2015**

---

**N° 16-29**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 15-86 du 8 octobre 2015 décidant de vendre à la S.C.I. 4R, les terrains industriels inclus dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOPARC » à MOLSHEIM, cadastrés comme suit :

**Ville de MOLSHEIM**

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	442/8	Bruennel	7,07 ares
50	444/8	Bruennel	<u>70,96 ares</u>
<b>TOTAL .....</b>			<b>78,03 ares</b>

pour y implanter des locaux d'activités exploités par la Société RAUGEL au prix à l'are de 4.500,00 € H.T., T.V.A. sur marge en sus, la transaction foncière totale s'élevant ainsi à 351.135,00 € H.T., T.V.A. sur marge d'un montant de 58.116,74 € en sus ;

**CONSIDERANT** que la T.V.A. sur marge mentionnée dans ladite délibération est erronée ;

**ESTIMANT** opportun de rapporter purement et simplement la délibération en cause, et de redélibérer sur les dispositions globales de la cession foncière à la S.C.I. 4R ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général des Services ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de rapporter sa délibération N° 15-86 du 8 octobre 2015 décidant de vendre à la S.C.I. 4R, les terrains industriels inclus dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOPARC » à MOLSHEIM, cadastrés comme suit :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	442/8	Bruennel	7,07 ares
50	444/8	Bruennel	<u>70,96 ares</u>
<b>TOTAL .....</b>			<b>78,03 ares</b>

pour y implanter des locaux d'activités exploités par la Société RAUGEL.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ECOPARC » :  
IMPLANTATION DE LA SOCIETE RAUGEL AGENCEMENT : CESSION DU TERRAIN  
D'ASSIETTE**

---

**N° 16-30**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 07-47 du 27 juin 2007 décidant d'acquérir les propriétés foncières incluses dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM ;

**VU** sa délibération N° 07-49 du 27 juin 2007 approuvant la consistance technique des projets de réalisation des travaux de voiries et réseaux divers des lotissements VIIIa et VIIIb de la zone d'activités « ECOSPACE » ;

**VU** l'autorisation de lotir sur le périmètre du lotissement VIIIb, en date du 24 juillet 2007, délivrée par Monsieur le Maire de MOLSHEIM ;

**VU** subsidiairement sa délibération N° 07-130 du 19 décembre 2007 décidant de procéder avec la Ville de MOLSHEIM, dans le périmètre de la zone en question, à des régularisations foncières ;

**CONSIDERANT** les tractations menées par Messieurs Laurent FURST, Président et Gilbert ROTH, Vice-Président, tendant à l'implantation de la Société RAUGEL AGENCEMENT dans la zone d'activités « ECOPARC » ;

**VU** l'avis du Service des Domaines, en date du 14 septembre 2015 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 24 septembre 2015 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général des Services ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**

**1° décide**

de vendre à la S.C.I. 4R ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, les terrains industriels inclus dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOPARC » à MOLSHEIM, cadastrés comme suit :

**Ville de MOLSHEIM**

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	442/8	Bruennel	7,07 ares
50	444/8	Bruennel	<u>70,96 ares</u>
<b>TOTAL</b>	.....		<b>78,03 ares</b>

au prix à l'are de 4.500,00 € H.T., T.V.A. sur marge en sus, la transaction foncière totale s'élevant ainsi à 351.135,00 € H.T., T.V.A. sur marge d'un montant de 59.302,80 € en sus,

**2° précise**

que cette cession est destinée à l'implantation de locaux d'activités exploités par la Société RAUGEL AGENCEMENT,

**3° autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de ce projet et notamment l'acte translatif de propriété y relatif.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ECOPARC » :  
CESSION FONCIERE POUR L'EXTENSION DE LA SOCIETE DISTEL**

---

**N° 16-31**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 07-47 du 27 juin 2007 décidant d'acquérir les propriétés foncières incluses dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM ;

**VU** sa délibération N° 07-49 du 27 juin 2007 approuvant la consistance technique des projets de réalisation des travaux de voiries et réseaux divers des lotissements VIIIa et VIIIb de la zone d'activités « ECOSPACE » ;

**VU** l'autorisation de lotir sur le périmètre du lotissement VIIIb, en date du 24 juillet 2007, délivrée par Monsieur le Maire de MOLSHEIM ;

**VU** subsidiairement sa délibération N° 07-130 du 19 décembre 2007 décidant de procéder avec la Ville de MOLSHEIM, dans le périmètre de la zone en question, à des régularisations foncières ;

**VU** le projet d'acquisition foncière de la parcelle cadastrée à MOLSHEIM, section 50, N° 317/91 par la S.C.I. « Les Muguets » en vue de l'implantation de la Société DISTEL ;

**PRECISANT** que ce bien jouxte le périmètre d'aménagement du lotissement VIIIb de la zone d'activités « ECOSPACE », renommée « ECOPARC » ;

**CONSIDERANT** que la Société DISTEL souhaite s'étendre sur une partie du périmètre de la zone d'activités « ECOPARC » ;

**CONSIDERANT** les tractations en ce sens menées par Messieurs Laurent FURST, Président et Gilbert ROTH, Vice-Président ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2012 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général des Services ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**  
**1° décide**

de vendre à la S.C.I. « Les Muguets » ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, les terrains industriels inclus dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOPARC » à MOLSHEIM, cadastrés comme suit :

**Ville de MOLSHEIM**

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	453/8	Bruennel	5,28 ares
50	454/8	Bruennel	<u>10,37 ares</u>
<b>TOTAL</b>	.....		<b>15,65 ares</b>

au prix à l'are de 4.500,00 € H.T., T.V.A. sur marge en sus, la transaction foncière totale s'élevant ainsi à 70.425,00 € H.T., T.V.A. sur marge d'un montant 11.894,00 € en sus,

**2° précise**

que cette cession est destinée à l'extension de la Société DISTEL qui convoite par ailleurs la parcelle cadastrée à MOLSHEIM, section 50, lieudit : Bruennel, d'une contenance de 15,65 ares, située en dehors du périmètre du lotissement VIIIb de la zone d'activités « ECOPARC »,

**3° autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de ce projet et notamment l'acte translatif de propriété y relatif.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ECOPARC » :  
CESSION FONCIERE A LA VILLE DE MOLSHEIM**

---

**N° 16-32**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 07-47 du 27 juin 2007 décidant d'acquérir les propriétés foncières incluses dans le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM ;

**VU** sa délibération N° 07-49 du 27 juin 2007 approuvant la consistance technique des projets de réalisation des travaux de voiries et réseaux divers des lotissements VIIIa et VIIIb de la zone d'activités « ECOSPACE » ;

**VU** l'autorisation de lotir sur le périmètre du lotissement VIIIb, en date du 24 juillet 2007, délivrée par Monsieur le Maire de MOLSHEIM ;

**VU** subsidiairement sa délibération N° 07-130 du 19 décembre 2007 décidant de procéder avec la Ville de MOLSHEIM, dans le périmètre de la zone en question, à des régularisations foncières ;

**CONSIDERANT** que l'accès à la parcelle cadastrée à MOLSHEIM, section 50, N° 317/91, convoitée par la S.C.I. « Les Muguets » en vue de l'implantation de la Société DISTEL, se fait partiellement par la parcelle cadastrée à MOLSHEIM, section 50, N° 455/8, appartenant à la Communauté de Communes ;

**ESTIMANT** opportun de régulariser cette situation par l'intégration de la parcelle cadastrée à MOLSHEIM, section 50, N° 455/8 dans le domaine public de la Ville de MOLSHEIM ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 17 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général des Services ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
1° décide**

de céder gracieusement à la Ville de MOLSHEIM, la parcelle cadastrée comme suit :

**Ville de MOLSHEIM**

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
50	455/8	Bruennel	0,31 are

en vue de son intégration ultérieure dans le domaine public,

**2° autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de ce projet et notamment l'acte translatif de propriété y relatif.

---

**OBJET : EAU – COMMUNE DE DACHSTEIN – ALIMENTATION EN EAU POTABLE : RENFORCEMENT RUE PRINCIPALE ENTRE LA RUE DU COUVENT ET LA RUE DU VIEHWEG – ADOPTION DU PROJET**

---

**N° 16-33**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le projet, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Bas-Rhin, de réfection du tapis d'enrobé de la rue Principale située le long de la D 127 à DACHSTEIN ;

**ESTIMANT** opportun de rénover corrélativement la conduite d'alimentation en eau potable et les branchements, le long de la rue Principale, entre la rue du Couvent et la rue du Viehweg à DACHSTEIN ;

**VU** le projet technique y afférent, estimant le montant des travaux correspondants à 228.000,00 € H.T. ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 10 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Gérard ADOLPH, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
1° adopte**

la consistance technique du projet de rénovation de la conduite d'alimentation en eau potable le long de la rue Principale, entre la rue du Couvent et la rue du Viehweg à DACHSTEIN, dont la dépense à engager pour la réalisation de cette opération est évaluée à 228.000,00 € H.T.,

**2° décide**

de procéder à la dévolution des travaux, conformément au Code des Marchés Publics,

**3° autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération, notamment le marché s'y rapportant.

---

**OBJET : EAU – COMMUNE DE DACHSTEIN – ALIMENTATION EN EAU POTABLE – RENFORCEMENT RUE PRINCIPALE ET RUE DES ARCADES : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX**

---

**N° 16-34**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 15-59 du 9 juillet 2015 adoptant la consistance technique du projet de renforcement du réseau d'eau potable de la rue Principale et de la rue des Arcades à DACHSTEIN ;

**CONSIDERANT** que le marché en résultant a été confié à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM, pour un montant de 74.618,65 € H.T. ;

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier, il s'avère que des modifications et adaptations sont encore nécessaires ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 10 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Gérard ADOLPH, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue Principale et de la rue des Arcades à DACHSTEIN, selon les dispositions suivantes :

- le montant initial du marché attribué à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM est de 74.618,65 € H.T.,

- l'avenant N° 1 porte sur la prolongation de l'amorce de la rue de la Mairie avec la reprise de deux branchements complémentaires et de la rue du Balai ainsi que le remplacement d'un troisième branchement avec dépose des anciennes conduites principales et du vannage existant.
- Le montant de ces prestations complémentaires s'élève à 20.400,17 € H.T.,
- Le montant du marché passe ainsi de 74.618,65€ H.T. à 95.018,82 € H.T..

---

**OBJET : ASSAINISSEMENT – COMMUNE D'ERGERSHEIM – REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ENTRE LA WATLACH ET LA RUE KLEINFELD – ADOPTION DU PROJET**

---

**N° 16-35**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ESTIMANT** désormais opportun de réhabiliter, par chemisage continu, la conduite de décharge du collecteur pluvial entre la Watlach et la rue Kleinfeld à ERGERSHEIM, suite à l'opération de fraisage réalisée sur ce même tronçon en 2015 ;

**VU** le projet technique y afférent, estimant le montant des travaux correspondants à 285.000,00 € H.T. ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 10 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Gérard ADOLPH, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
1° adopte**

la consistance technique du projet de réhabilitation, par chemisage continu, de la conduite de décharge du collecteur pluvial entre la Watlach et la rue Kleinfeld à ERGERSHEIM, dont la dépense à engager pour la réalisation de cette opération est évaluée à 285.000,00 € H.T.,

**2° décide**

de procéder à la dévolution des travaux, conformément au Code des Marchés Publics,

**3° autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération, notamment le marché s'y rapportant.

---

**OBJET : ASSAINISSEMENT – COMMUNE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE – ASSAINISSEMENT GENERAL – COLLECTE DES EAUX CLAIRES PARASITES ENTRE LA RUE ETROITE ET LA RUE HAUTE : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX**

---

**N° 16-36**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 15-60 du 9 juillet 2015 adoptant la consistance technique du projet de pose d'un collecteur d'eaux claires parasites doublé d'un drain entre la rue Etroite et la rue Haute à ERNOLSHEIM-BRUCHE ;

**CONSIDERANT** que le marché en résultant a été confié à l'entreprise EUROVIA à MOLSHEIM, pour un montant de 82.205,90 € H.T. ;

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier, il s'avère que des modifications et adaptations sont encore nécessaires ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 10 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Gérard ADOLPH, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux de pose d'un collecteur d'eaux claires parasites doublé d'un drain entre la rue Etroite et la rue Haute à ERNOLSHEIM-BRUCHE, selon les dispositions suivantes :

- le montant initial du marché attribué à l'Entreprise EUROVIA à MOLSHEIM est de 82.205,90 € H.T.,
- l'avenant N° 1 porte sur la dépose en procédure amiante allégée de trois branchements d'assainissement.
- Le montant de ces prestations complémentaires s'élève à 4.698,12 € H.T.,
- Le montant du marché passe ainsi de 82.205,90 € H.T. à 86.904,02 € H.T..

---

**OBJET : EAU – COMMUNE DE GRESSWILLER – ALIMENTATION EN EAU POTABLE :  
RENFORCEMENT RUE DES ROCHERS ET RUE DES ACACIAS – ADOPTION DU PROJET**

---

**N° 16-37**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ESTIMANT** opportun de remplacer la conduite vétuste existante dans la rue des Rochers et la rue des Acacias à GRESSWILLER et de la renforcer afin de sécuriser l'alimentation en eau potable des Communes de DINSHEIM-SUR-BRUCHE et GRESSWILLER ;

**VU** le projet technique y afférent, estimant le montant des travaux correspondants à 300.000,00 € H.T. ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 10 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Gérard ADOLPH, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
1° adopte**

la consistance technique du projet de remplacement de la conduite vétuste existante dans la rue des Rochers et la rue des Acacias à GRESSWILLER et de renforcement afin de sécuriser l'alimentation en eau potable des Communes de DINSHEIM-SUR-BRUCHE et GRESSWILLER, dont la dépense à engager pour la réalisation de cette opération est évaluée à 300.000,00 € H.T.,

**2° décide**

de procéder à la dévolution des travaux, conformément au Code des Marchés Publics,

**3° autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération, notamment le marché s'y rapportant.

---

**OBJET : ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE HEILIGENBERG – ASSAINISSEMENT GENERAL : COLLECTEUR INTERCOMMUNAL – ADOPTION DU PROJET**

---

**N° 16-38**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2013 portant notamment extension, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, du périmètre de la Communauté de Communes à la Commune d'HEILIGENBERG ;

**CONSIDERANT** que la Commune d'HEILIGENBERG n'est à ce jour raccordée à aucun ouvrage de traitement et d'épuration ;

**VU** ainsi, le projet technique portant sur la mise en place d'un collecteur d'assainissement intercommunal dans un chemin rural aux lieux-dits « *Breuschfeld* » et « *Ziegelrain* », sur le ban communal de DINSHEIM-sur-BRUCHE, qui est destiné à recueillir et transporter une partie des eaux usées et pluviales de la Commune d'HEILIGENBERG à la station d'épuration de MOLSHEIM ;

**VU** le devis estimatif y afférent, évaluant le montant des travaux correspondants à 280.000,00 € H.T. ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 10 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Gérard ADOLPH, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**

**1° adopte**

la consistance technique du projet de mise en place d'un collecteur d'assainissement intercommunal dans un chemin rural aux lieux-dits « *Breuschfeld* » et « *Ziegelrain* », sur le ban communal de DINSHEIM-sur-BRUCHE, qui est destiné à recueillir et transporter une partie des eaux usées et pluviales de la Commune d'HEILIGENBERG à la station d'épuration de MOLSHEIM, dont la dépense à engager pour la réalisation de cette opération est évaluée à 280.000,00 € H.T.,

**2° décide**

de procéder à la dévolution des travaux, conformément au Code des Marchés Publics,

### **3° autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération, notamment le marché s'y rapportant.

---

**OBJET : EAU – COMMUNE DE STILL – ALIMENTATION EN EAU POTABLE : RENFORCEMENT GRAND'RUE ENTRE LA RUE DE L'ÉVÊQUE DE LICHTENBERG ET LA RUE DU CALVAIRE – ADOPTION DU PROJET**

---

**N° 16-39**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le projet, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Bas-Rhin, de réfection du tapis d'enrobé de la Grand'Rue située le long de la D 118 à STILL ;

**ESTIMANT** opportun de rénover corrélativement la conduite d'alimentation en eau potable et les branchements, le long de la Grand'Rue, entre la rue de l'Évêque de Lichtenberg et la rue du Calvaire à STILL ;

**VU** le projet technique y afférent, estimant le montant des travaux correspondants à 155.000,00 € H.T. ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 10 mars 2016 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Gérard ADOLPH, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

#### **à l'unanimité 1° adopte**

la consistance technique du projet de rénovation de la conduite d'alimentation en eau potable le long de la Grand'Rue, entre la rue de l'Évêque de Lichtenberg et la rue du Calvaire à STILL, dont la dépense à engager pour la réalisation de cette opération est évaluée à 155.000,00 € H.T.,

#### **2° décide**

de procéder à la dévolution des travaux, conformément au Code des Marchés Publics,

#### **3° autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération, notamment le marché s'y rapportant.